

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2010

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS.....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	ETAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	17
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN regroupe les communes de MESPAUL, PLOUËNAN, PLOUGOULM et SANTEC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

7 344 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} février 2008. La durée du contrat est de 9 ans et 11 mois. Il prend fin le 31 décembre 2017.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des canalisations <6m, des compteurs

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations
-----------------------	-------------------------------------

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat Permanent	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN			

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Accord non formalisé transit Permanent	SYNDICAT DES EAUX DE PLOUZEVEDE			
Convention de transit par Permanent	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	Convention d'exploitation du réseau de transport du syndicat de l'Horn implanté sur le territoire du syndicat des eaux de Plouénan	2008	9 ans et 6 mois
Autre engagement écrit de transit pour Permanent	CARANTEC			
Autre engagement écrit de transit pour Permanent	ILE-DE-BATZ			
Autre engagement écrit de transit pour Permanent	PLOUVORN			
Autre engagement écrit de transit pour Permanent	ROSCOFF			
Autre engagement écrit de transit pour Permanent	SAINT-POL-DE-LÉON			
Autre engagement écrit de transit pour Permanent	SIEA DE CLEDER-SIBIRIL			

■ RESSOURCES EN EAU

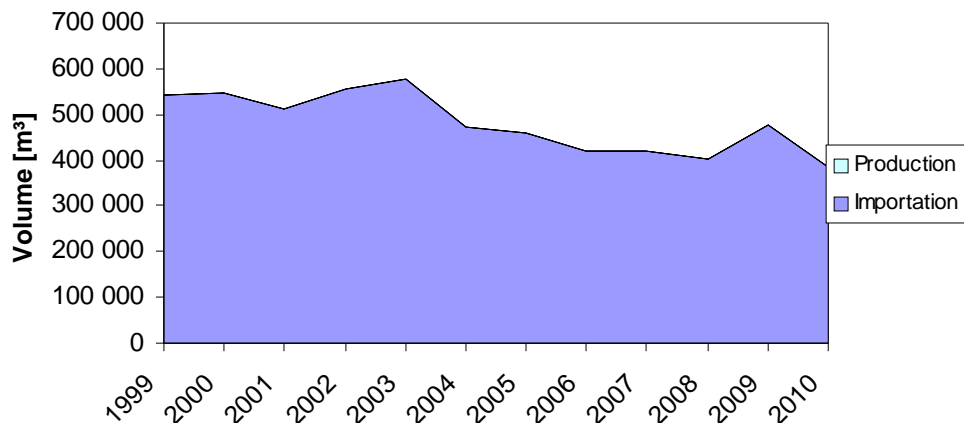
- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2009 [m³]	Acheté en 2010 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	476 766	383 889

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2009	2010	Variation
Ressources propres			
Importations	476 766	383 889	-19,48 %
Total général	476 766	383 889	-19,48 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

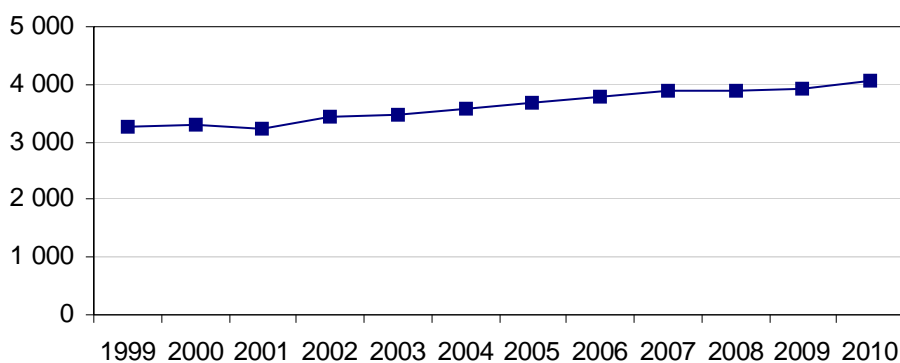


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 921	4 069	+3,77 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	2	0,00 %
Nombre total d'abonnements	3 923	4 071	+3,77 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement. Il s'agit de la société SOVALEG à Plouenan et de la SCEA de Kertanguy à Mespaul.

• Evolution du nombre total d'abonnements



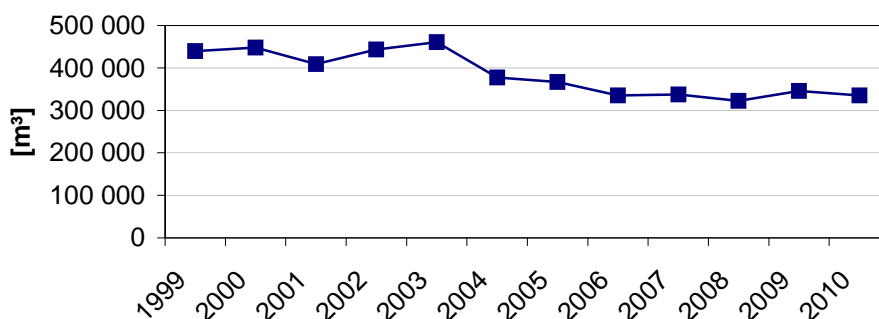
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2009	2010	Variation
Volume produit			
Volume importé	476 766	383 889	-19,48 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	476 766	383 889	-19,48 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	276 318	291 908	+5,6 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	69 088	43 105	-37,61 %
Volume total vendu aux abonnés	345 406	335 013	- 3% %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 72 m³ par an. Elle était de 70 m³ en 2009.

Période de relèvement : La date moyenne de fin de campagne est le 8/12/2010 soit 369 jours

● Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2009	2010	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	169,0	169,0	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
28/10/2009	Tarif de surtaxe syndicale 2010
21/10/2010	Tarif de la surtaxe syndicale 2011

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2011, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 4,11 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2008.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2011 :
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 26,03 €

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3100

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

EAU POTABLE

2010

tarif domestique SYNDICAT

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,07	32,27	+0,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,4500	0,4529	+0,64 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,4655	0,4685	+0,64 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,4655	0,4685	+0,64 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15,58	15,58	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,550	0,550	0,00 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,455	0,455	0,00 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,300	0,300	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

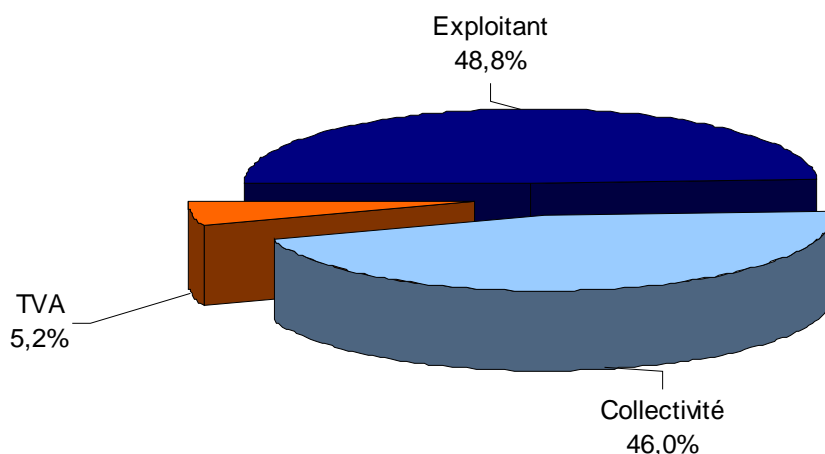
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	86,07	86,62	+0,64 %
Collectivité	81,58	81,58	0,00 %
TVA	9,22	9,25	+0,33 %
Total [€ TTC]	176,87	177,45	+0,33 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,33 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,48 €/m³

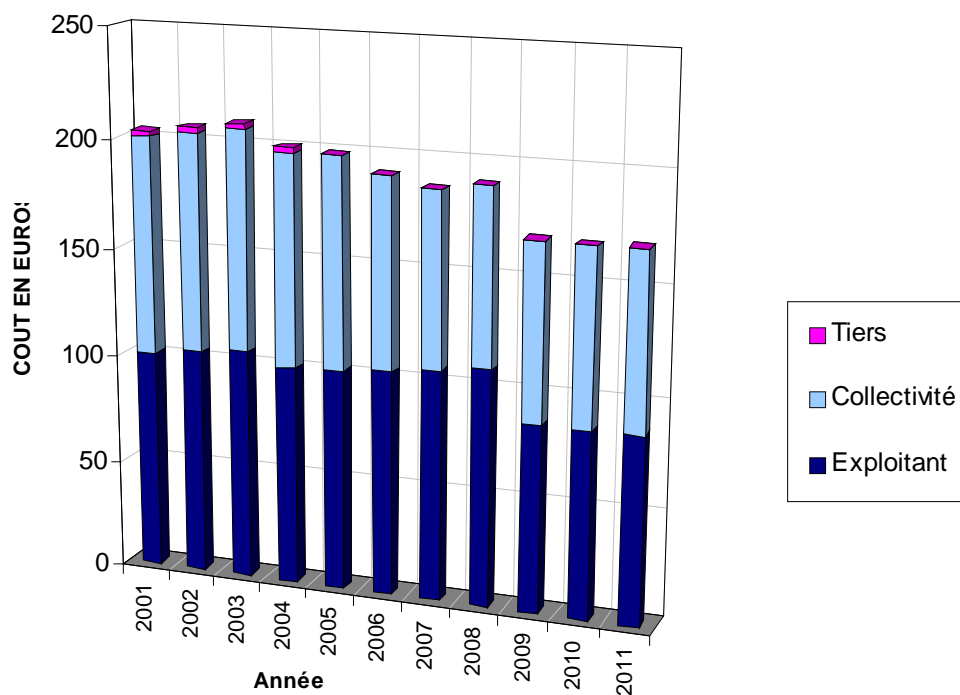
Répartition au 1er janvier 2011



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2001	101,42	99,59	2,56	203,57
2002	104,13	99,59	2,56	206,28
2003	106,27	100,49	2,56	209,32
2004	100,80	96,95	2,56	200,31
2005	101,60	96,95	0,00	198,55
2006	103,74	87,41	0,00	191,15
2007	106,29	80,74	0,00	187,03
2008	109,04	80,74	0,00	189,78
2009	86,39	81,58	0,00	167,97
2010	86,07	81,58	0,00	167,65
2011	86,62	81,58	0,00	168,20



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

EAU POTABLE

2010

tarif domestique SYNDICAT

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,07	32,27	+0,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,4500	0,4529	+0,64 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,4655	0,4685	+0,64 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,4655	0,4685	+0,64 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15,58	15,58	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,550	0,550	0,00 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,455	0,455	0,00 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,300	0,300	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,31	+3,33 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

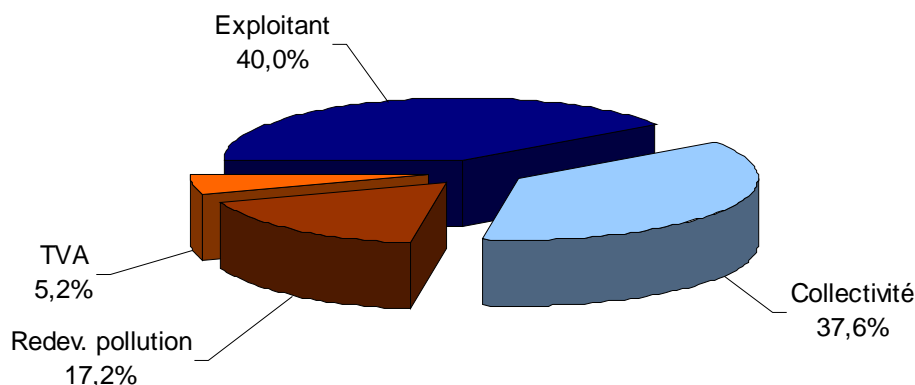
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	86,07	86,62	+0,64 %
Collectivité	81,58	81,58	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	37,20	+3,33 %
TVA	11,20	11,30	+0,89 %
Total [€ TTC]	214,85	216,70	+0,86 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,33 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,81 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ RECETTES D'EXPLOITATION

● *Recettes de la collectivité*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	231 739,25 €	229 477,84 €	-0,98 %
dont abonnements	62 000,06 €	63 028,68 €	+1,66 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 6 368,64 €	- 1 644,77 €	+74,17 %
Régularisation des volumes exportés (+/-)		2 664,88 €	
Total recettes de vente d'eau	225 370,61 €	230 497,95 €	+2,28 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	16 649,22 €	15 736,48 €	
Total des recettes	242 019,83 €	246 234,43 €	

● *Recettes de l'exploitant*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	285 712,70 €	281 611,57 €	-1,44 %
dont abonnements	127 981,93 €	129 724,44 €	+1,36 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		103,82 €	
Total recettes de vente d'eau	285 712,70 €	281 715,39 €	-1,40 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	45 900,00 €	44 200,00 €	
Autres recettes	13 300,00 €	9 600,00 €	
Total des recettes	344 912,70 €	335 515,39 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	15	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	17	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis SYNDICAT MIXTE DE L'HORN**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
→	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

60 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

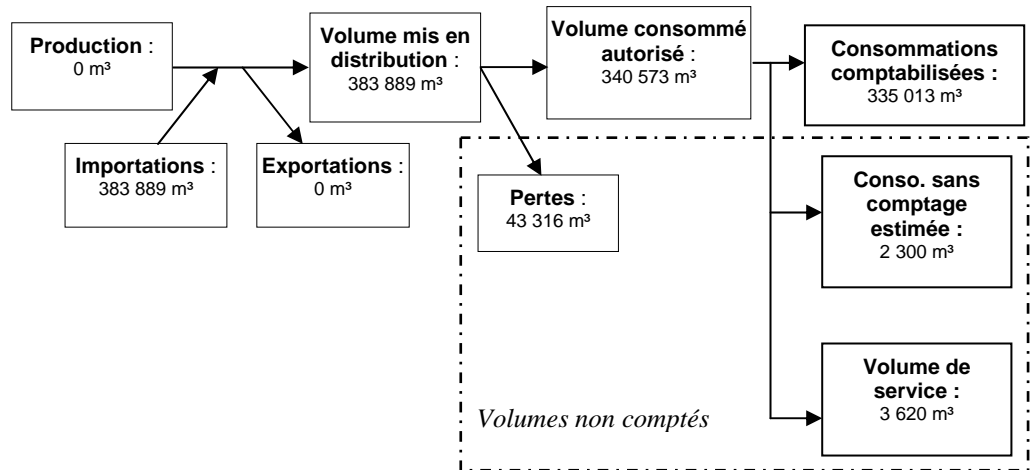
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
➔	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	10
➔	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
➔	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	10
➔	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	0
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	0
	TOTAL	100	70

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 300 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 620 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution [%]	80,0 %	80,8 %	80,4 %	73,1 %	88,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

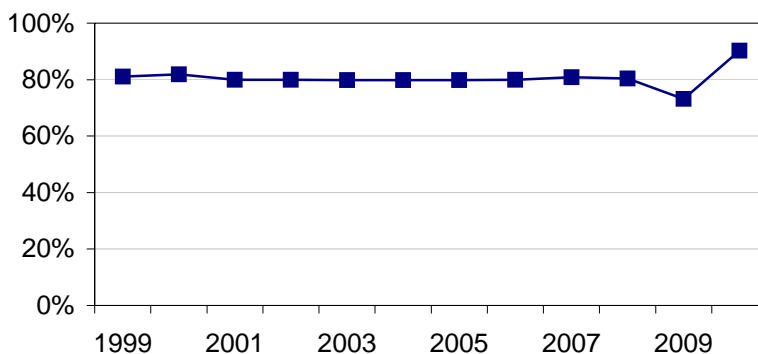
- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,4	1,3	1,3	2,1	0,7

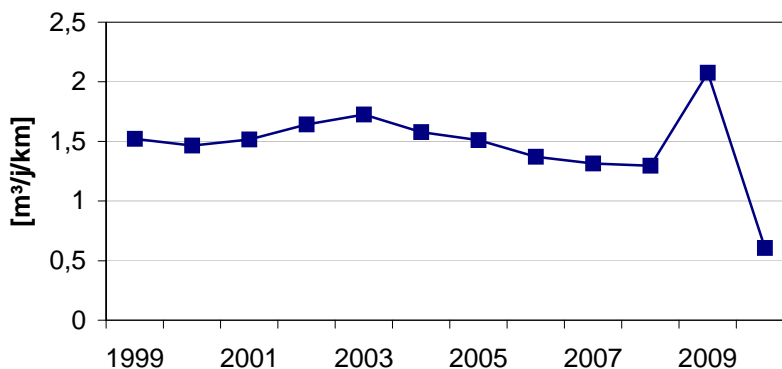
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,4	1,3	1,3	2,1	0,9

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2006	2007	2008	2009	2010
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]			0	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Pas de travaux signalés pour l'année 2010.

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2009	2010
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	10 030,56 €	8 258,26 €
Remboursements au cours de l'exercice	2 394,19 €	2 394,19 €
dont en intérêts	725,36 €	621,89 €
dont en capital	1 668,83 €	1 772,30 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2007	2008	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	217 388,46 €	66 305,00 €	66 305,00 €	66 304,72 €

- PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renforcement de réseau rue de Kergunnec à Santec	3 830 €		3 830 €
Extension de réseau à Parc an Dossen à Plouenan	14 000 €		14 000 €
Extension de réseau route de Kerlaudy à Plouenan	2 200 €		2 200 €

- PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Extension de réseau rue de Kergunnec à Santec	8 000 €		8 000 €
Bouclage entre les rues Korn Yar et Kergunnec à Santec	12 000 €		12 000 €
Extension réseau à Bel Air à Plougoulm	11 600 €		11 600 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Des aides au paiement des factures ont été apportés sans distinction entre le service d'eau potable et celui de l'assainissement. La globalité des aides cumulée apparaît dans le rapport prix et qualité du service assainissement.

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2009	2010